

<p>Date Convocation 21/02/2024</p> <p>Date Affichage 21/02/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04</p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

51-REGIE DE TRANSPORT URBAIN DOTE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Suite à la démission de monsieur Benoît GABORIT et à l'intégration de madame Dany HERBRETEAU en tant que conseillère municipale, il convient de modifier les membres du conseil d'exploitation.

La délibération n°15/12/264 du 16 décembre 2015 a créé la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée régie de transport urbain (ID-BUS), à compter du 1^{er} janvier 2016 et a adopté ses statuts.

Les statuts déterminent les règles de fonctionnement de la régie, celle-ci étant administrée par un Conseil d'Exploitation (article n°5). La direction quant à elle, est assurée par Vincent Girard au sein du Pôle Économique.

Il est proposé au conseil municipal de désigner 5 de ces membres en plus du Maire pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation ID-BUS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'exposé ci-avant

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **APPROUVE** la désignation des 5 membres suivants pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation,

Maire	
LE RALLE Judith MAILLARD Emmanuel CABILIC Anne-Claude	GIGOU Brigitte RIVALIN Yannick

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU